

Numéro SIRET :  
Poste comptable :

## **Compte financier unique (CFU) relatif à l'exercice 2026**

**Instruction budgétaire et comptable M.4(1)**  
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

# Sommaire

## I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	6
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	7
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	8
E - Bilan synthétique	9
F - Compte de résultat synthétique	10

## II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	11
---------------------------------	----

### Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	12
A1.2 - Recettes d'exploitation	13
A2.1 - Dépenses d'investissement	14
A2.2 - Recettes d'investissement	15

### Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	16
B2 - Recettes d'exploitation	17
C1 - Dépenses d'investissement	18
C2 - Recettes d'investissement	19
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

## III - États financiers

A - Bilan	21
B - Compte de résultat	22

## III - États financiers

C - Balance des comptes	23
-------------------------	----

## IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	25
---	----

### B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	32
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	37
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	38
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	39
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	41
B4 - Etat des charges transférées	42
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	43
B6.1 - Etat des emprunts garantis	44
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	45
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	46
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	47
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	48
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	49
B8.4 - Etat des engagements reçus	50
B9.1 - Etat du personnel	51
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	55

### C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	56
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	58
C2.1 - Situation des autorisations de programme	59
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	60

## **IV - Annexes**

### **C. États annexés budgétaires**

C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

61

## **IV - États annexés**

### **D. Autres éléments d'information**

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)

69

D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)

71

D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)

73

D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)

75

E - État des Contrôles du Compte Financier

77

## **V - Arrêté et signatures**

A - Arrêté et signatures

78

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la clôture de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A			
	Recettes réalisées (1)	B			
	Restes à réaliser N	C			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D			
	Dépenses réalisées (1)	E			
	Restes à réaliser N	F			
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H			
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H			
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser nets (+/-)	I = C - F			
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I			

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	<b>B</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I – Budget principal</b>					
Investissement					
Exploitation					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II – Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III – Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>					

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C</b>

*Nota.* – La présentation de cet état n'est obligatoire que pour les seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Catégorie de service (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]			-			

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES A LA CLOTURE (1)**

Chapitre / article (2)	Libellé	Montant
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	
	[...]	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	
	[...]	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	
	[...]	
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	
	[...]	
	[...]Opération d'équipement n°	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	
	[...]	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	
	[...]	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	
	[...]	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	
	[...]	
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	
	[...]	
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	
	[...]	
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	
	Opération pour compte de tiers n° - [...]	
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	
	[...]	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	
	[...]	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	
	[...]	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	
	[...]	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	
	[...]	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	
	[...]	
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés</b>	
	[...]	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES</b>	<b>D2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER EN RECETTES A LA CLOTURE (1)**

Chapitre / article (2)	Libellé	Montant
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	
	[...]	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	
	[...]	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	
	[...]	
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	
	[...]	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	
	[...]	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	
	[...]	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	
	[...]	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	
	[...]	
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	
	[...]	
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	
	[...]	
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	
	Opération pour compte de tiers n° - [...]	
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	
	[...]	
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	
	[...]	
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité</b>	
	[...]	
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	
	[...]	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	
	[...]	
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	
	[...]	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	
	[...]	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au budget primitif (BP) ou supplémentaire (BS) de l'exercice suivant.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>BILAN SYNTHÉTIQUE (EN MILLIERS D'EUROS)</b>	<b>E</b>

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie Et réseaux divers		Différences sur réalisation d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles			
<b>Total Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Subventions transférables	
<b>Immobilisations financières</b>		Subventions non transférables	
		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	
Créances		<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	
Disponibilités		Fournisseurs (2)	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>Total dettes à court terme</b>	
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	
		<b>Comptes de régularisations</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>TOTAL PASSIF</b>	

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations.

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (EN MILLIERS D'EUROS)</b>	<b>F</b>

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits		
Transferts de charges		
<u>Produits courants non financiers</u>		
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes		
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
<u>Charges courantes non financières</u>		
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		
Produits spécifiques		
Charges spécifiques		
<b>RÉSULTAT SPÉCIFIQUE</b>		
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau pour la section d'exploitation ;
- au niveau pour la section d'investissement.
- chapitre « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont .

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général						
012	Charges de personnel, frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante						
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>							
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux provisions et dépréciat°						
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(1)						
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>							
023	Virement à la section d'investissement						
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)						
043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)						
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>							
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>							
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté</b>							
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>							

(1) Ce chapitre est inapplicable aux entités soumises à l'instruction M. 49.

(2) Les dépenses d'exploitation imputées au chapitre 042 doivent être égales aux recettes d'investissement imputées au chapitre 040.

(3) Les dépenses d'exploitation imputées au chapitre 043 doivent être égales aux recettes d'exploitation imputées au chapitre 043.

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
013	Atténuations de charges						
70	Ventes produits fabriqués, prestations						
73	Produits issus de la fiscalité(1)						
74	Subventions d'exploitation						
75	Autres produits de gestion courante						
<b>Total des recettes de gestion courante</b>							
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises sur provisions et dépréciations						
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>							
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)						
043	Opérat° ordre intérieur de la section						
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>							
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>							
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté</b>							
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>							

(1) Ce chapitre est inapplicable aux entités soumises aux instructions M. 4 et M. 49

(2) Les recettes d'exploitation imputées au chapitre 042 doivent être égales aux dépenses d'investissement imputées au chapitre 040.

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.1</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (1)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des dépenses financières</b>					
45	Opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (3)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>					
<b>D 001 Solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement reporté</b>					
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					

(1) À imputer uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(2) Les dépenses d'investissement imputées au chapitre 040 doivent être égales aux recettes d'exploitation imputées au chapitre 042.

(3) Les dépenses d'investissement imputées au chapitre 041 doivent être égales aux recettes d'investissement imputées au chapitre 041

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
45	Opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>				
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (1)</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales (2)</i>				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>R 001 Solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement reporté</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					

(1) À imputer uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(2) Les recettes d'investissement imputées au chapitre 040 doivent être égales aux dépenses d'exploitation imputées au chapitre 042.

(3) Les recettes d'investissement imputées au chapitre 041 doivent être égales aux dépenses d'investissement imputées au chapitre 041.

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>B1</b>

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (A)	Émissions (B)	Annulations (C)	Réalisations nettes (D – B – C)	Solde prévisions/ réalisations (A – D)
[N° article]	[...]					
Total chapitre 011	Charges à caractère général					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 014	Atténuations de produits					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>						
[N° article]	[...]					
Total chapitre 66	Charges financières					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 67	Charges spécifiques					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
[N° article]	[...]					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>						
Total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>						
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>						
D 002	Déficit d'exploitation reporté					
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>						

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>B2</b>

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (A)	Émissions (B)	Annulations (C)	Réalisations nettes (D – B – C)	Solde prévisions/ réalisations (A – D)
[N° article]	[–]					
Total chapitre 013	Atténuations de charges					
[N° article]	[–]					
Total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises					
[N° article]	[–]					
Total chapitre 73	Produits Issus de la fiscalité					
[N° article]	[–]					
Total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
[N° article]	[–]					
Total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>						
[N° article]	[–]					
Total chapitre 76	Produits financiers					
[N° article]	[–]					
Total chapitre 77	Produits spécifiques					
[N° article]	[–]					
Total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>						
[N° article]	[–]					
Total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
[N° article]	[–]					
Total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>						
R 002	Excédent d'exploitation reporté					
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>						

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>C1</b>

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (A)	Émissions (B)	Annulations (C)	Réalisations nettes (D – B – C)	Solde prévisions/ réalisations (A – D)
[N° article]	[...]					
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 23	Immobilisations en cours					
n°article+ n°opération [...]	[...]					
Total opération n° [...]	Opération d'équipement n°[...]					
Total des dépenses d'équipement						
[N° article]	[...]					
Total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 13	Subventions d'investissement					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>						
n°chapitre d'opération compte de tiers [...]	Opération pour compte de tiers n° [...]					
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>						
[N° article]	[...]					
Total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
[N° article]	[...]					
Total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre en Investissement</b>						
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>						
D 001	Solde déficitaire de la section d'investissement reporté					
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>						

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>C2</b>

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (A)	Émissions (B)	Annulations (C)	Réalizations nettes (D = B - C)	Solde prévisions/ réalisations (A - D)
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
n°Chapitre d'opération compte de tiers [...]	Opération pour compte de tiers n° [...]					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						
total chapitre 021	Virement de la section d'exploitation					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
n°Article [...] [...]	[...]					
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>						
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>						
R 001	Solde excédentaire de la section d'investissement reporté					
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>						

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	<b>D</b>

Nota. –Pour chaque chapitre d'opération, remplir les trois tableaux de cet état.

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°:**  
**LIBELLE :**

<b>Solde du financement (1)</b>	<b>Pour l'exercice</b>	<b>En cumulé</b>
<b>Recettes – dépenses</b>	III-I	IV-II

(1) Indiquer le signe algébrique.

Chapitre/ Article	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>			I			II
20	Immobilisations incorporelles					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation					
	[...]					
23	Immobilisations en cours					
	[...]					

(répartition pour information)

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (A)	Réalisations – titres émis (B)	Taux de réalisation (B/A)	Restes à réaliser	Cumul des réalisations (1)
<b>RECETTES</b>			III			IV
13	Subventions d'investissement					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation					
	[...]					
23	Immobilisations en cours					
	[...]					

(1) Le cumul des réalisations correspond à la somme des réalisations antérieures et des réalisations de l'exercice.

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>BILAN (EN EUROS)</b>	<b>A</b>

Le modèle de bilan est fixé dans l'annexe 10 de l'instruction budgétaire et comptable M4

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN EUROS)</b>	<b>B</b>

Le modèle de compte de résultat est fixé dans l'annexe 10 de l'instruction budgétaire et comptable M4

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A</b>

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régions dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

### 1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations(A)	Restes à réaliser (B)	Total (A+B)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

### 2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget annexes)

[...]BUDGET / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations (A)	Restes à réaliser (B)	Total (2)(A+B)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

### 3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations (A)	Restes à réaliser(B)	Total (A+B)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû à la clôture
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>51921 Avances de la collectivité de rattachement</b>						
[...]						
<b>51928 Autres avances de trésorerie</b>						
[...]						
<b>51931 Lignes de crédit de trésorerie</b>						
[...]						
<b>51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt</b>						
[...]						
<b>5194 Billets de trésorerie</b>						
[...]						
<b>5198 Autres crédits de trésorerie</b>						
[...]						
<b>TOTAL</b>						

(1) Au sens de la circulaire NOR : INTB8900071C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'ORIGINE DU CONTRAT (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires</b>														
[...]														-
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers</b>														
1641 Emprunts en euros														
[...]														-
1643 Emprunts en devises														
[...]														-
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie														
[...]														-
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus</b>														
[...]														-
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</b>														
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat														
[...]														-
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières														
[...]														-
<b>168 Emprunts et dettes assimilés</b>														
1681 Autres emprunts														
[...]														-

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables														
[...]														-
1687 Autres dettes														
[...]														-
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F pour fixe, V pour variable simple, C pour complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A pour annuelle ; M pour mensuelle, B pour bimestrielle, S pour semestrielle, T pour trimestrielle, X pour autre

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine selon la classification de la circulaire NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales (classification dite « Gissler »). Exemple : A-1

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A LA CLOTURE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (1)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (2)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (3)	Index (4)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (5)	Capital	Charges d'intérêt (6)	Intérêts perçus (le cas échéant) (7)	
163 Emprunts obligataires												
[...]			-									
164 Emprunts auprès des établissements financiers												
1641 Emprunts en euros												
[...]			-									
1643 Emprunts en devises												
[...]			-									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (9)												
[...]			-									
165 Dépôts et cautionnements reçus												
[...]			-									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières												
[...]			-									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (1)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (2)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (3)	Index (4)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (5)	Capital	Charges d'intérêt (6)	Intérêts perçus (le cas échéant) (7)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat												
[...]			-									
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières												
[...]			-									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés</b>												
1681 Autres emprunts												
[...]			-									
1682 Bons à moyen terme négociables												
[...]			-									
1687 Autres dettes												
[...]			-									
<b>Total général</b>												

(1) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Détail des opérations de couverture ».

(2) Catégorie d'emprunt à l'origine selon la classification dite « Gissler » de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales. Exemple : A-1.

(3) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F pour fixe ; V pour variable simple ; C pour complexe (c'est-à-dire un taux variable, qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner l'index en cours à la date de clôture au après opérations de couverture.

(5) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(6) Il s'agit des Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et imputés sur le compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et imputés sur les comptes 668 « Autres charges financières ».

(7) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés en 768 « Autres produits financiers ».

(8) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (A)</b>														
Barrière simple (B)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (B)</b>														
Option d'échange (C)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (C)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (D)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (E)</b>														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Autres types de structures (F)</b>														
[...]														
[...]														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification dite « Gissler » de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt à la date de clôture ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et imputés au compte « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel imputés sur les comptes 668 « Autres charges financières ».
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

Indices sous-jacents		1 Indices zone euro	2 Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 Ecart d'indices zone euro	4 Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 Ecart d'indices hors zone euro	6 Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné ( cap) ou encadré ( tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>B - Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>C - Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>E - Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>F - Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert (1)			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (3)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe</b>													
[...]													
<b>Taux variable simple</b>													
[...]													
<b>Taux complexe (4)</b>													
[...]													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(3) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A pour annuelle, M pour mensuelle, B pour bimestrielle, S pour semestrielle, T pour trimestrielle, X pour autre.

(4) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (SUITE) : EFFETS DE L'INSTRUMENT**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (3)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (4)	
		Index (1)	Niveau de taux (2)	Index	Niveau de taux	Charges (compte 668)	Produits (compte 768)	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe</b>									
[...]								-	-
<b>Taux variable simple</b>									
[...]								-	-
<b>Taux complexe (5)</b>									
[...]								-	-
<b>Total</b>									

(1) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(2) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(3) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(4) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification dite « Gissler » des emprunts suivant la typologie de la circulaire NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(5) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)</b>	<b>B1.6</b>

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>																
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
[...]																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>																
<b>Refinancement de dette (4)</b>																
[...]																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIÉS AU COURS DE L'ANNÉE</b>	<b>B1.7</b>

**EMPRUNTS RENEGOCIÉS AU COURS DE L'ANNEE**

N° du contrat d'emprunt (1)	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel								
[...]																			
<b>Total</b>																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.8</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
[...]			

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>B3</b>

**ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation (1)	Dotations inscrites au budget de l'exercice (2)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
[...]						
Provisions pour risques et charges						
[...]						
Dépréciations						
[...]						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges						
[...]						
Dépréciations						
[...]						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

(2) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES</b>	<b>B4</b>

**ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde restant à amortir (I-II-III)
<b>TOTAL</b>							
	[...]						

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

Nota. – Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

**DÉTAIL DES CHAPITRES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

N° opération :	[...]Intitulé de l'opération :					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations à la clôture
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>						
[...]						
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>						
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>						
Annulations sur dépenses (c)						
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>						
<b>RECETTES (b)</b>						
Financement par le tiers (4)						
Financement par d'autres tiers						
<i>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</i>						
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>						
Annulations sur recettes (d)						
<b>Recettes nettes (b - d)</b>						

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B6.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à la clôture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A pour annuelle, M pour mensuelle, B pour bimestrielle, S pour semestrielle, T pour trimestrielle et X pour autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F pour fixe, V pour variable simple, C pour complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification dite « Gissler » des emprunts suivant la typologie de la circulaire NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B6.2</b>

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS**

(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	
---	---------------	--

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT)

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B7.1</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	[...]				

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL</b>	<b>B8.1</b>

**ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	
[...]	:										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT</b>	<b>B8.2</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)					
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III	
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I				
<b>Marchés de partenariat (1)</b>														
[...]														
SOUS-TOTAL														
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>														
[...]														
SOUS-TOTAL														
TOTAL														

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique ;

(3) Montant de la rémunération restant à verser à la clôture ;

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser à la clôture ;

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>B8.3</b>

**ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital à la clôture	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)</b>							
	[...]						
<b>8018 Autres engagements donnés</b>							
<b>Au profit d'organismes publics</b>							
	[...]						
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>							
	[...]						
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>B8.4</b>

**ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à la clôture	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>							
	[...]						
<b>8028 Autres engagements reçus</b>							
<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>							
	[...]						
<b>Engagements reçus des entreprises</b>							
	[...]						
<b>TOTAL</b>							

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>B9.1</b>

**ÉTAT DU PERSONNEL :  
DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article L. L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
[...]							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
[...]							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
[...]							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
[...]							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
[...]							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
[...]							
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>B9</b>

**ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (SUITE) :  
DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B ou C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 326, L. 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L. 327-5, L. 332-10 et L. 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-23, L. 332-24, L. 333-1 à L. 333-10 et L. 333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>B9.2</b>

**ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION (1)
[...]			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables des organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> [...] -				
<u>Détention d'une part du capital</u> [...] -				
<u>Garantie d'un emprunt</u> [...] -				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> [...] -				
<u>Autres</u> [...] -				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**  
**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 106 (C)</b>	
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)				
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)				
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>				
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)				
Affectation au 106 (C)				
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>				
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Article	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>			<b>I</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i> [...]		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i> [...]		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>		

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Article	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>			<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds globalisés		
26...	Participations et créances rattachées [...]		
27...	Autres immobilisations financières [...]		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (1)</b>			
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i> [...]		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>		
26...	<i>Participations et créances rattachées</i> [...]		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i> [...]		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i> [...]		
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i> [...]		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i> [...]		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i> [...]		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>C3</b>

**Présentation agrégée**

Type de dépense		Total	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement						
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires						
A110	Fonds commercial, droit au bail						
A110	Autres immobilisations incorporelles						
A115	Immobilisations incorporelles en cours						
A120	Terrains						
A125	Constructions						
A125	Constructions sur sol d'autrui						
A140	Installations, matériels et outillage technique						
A150	Oeuvres d'art						
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées						
A155	Immobilisations corporelles en cours						
A150	Autres immobilisations corporelles						
A165	Participations et créances rattachées à des participations						
A165	Prêts						
A165	Autres créances						
A165	Autres titres immobilisés						
A225	Opérations pour le compte de tiers						
<b>TOTAL</b>							

### AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement					
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires					
A110	Fonds commercial, droit au bail					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A125	Constructions sur sol d'autrui					
A140	Installations, matériels et outillage technique					
A150	Oeuvres d'art					
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A165	Participations et créances rattachées à des participations					
A165	Prêts					
A165	Autres créances					
A165	Autres titres immobilisés					
A225	Opérations pour le compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						



## AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement					
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires					
A110	Fonds commercial, droit au bail					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A125	Constructions sur sol d'autrui					
A140	Installations, matériels et outillage technique					
A150	Oeuvres d'art					
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A165	Participations et créances rattachées à des participations					
A165	Prêts					
A165	Autres créances					
A165	Autres titres immobilisés					
A225	Opérations pour le compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

### AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement					
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires					
A110	Fonds commercial, droit au bail					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A125	Constructions sur sol d'autrui					
A140	Installations, matériels et outillage technique					
A150	Oeuvres d'art					
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A165	Participations et créances rattachées à des participations					
A165	Prêts					
A165	Autres créances					
A165	Autres titres immobilisés					
A225	Opérations pour le compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense		Total	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement					
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires					
A110	Fonds commercial, droit au bail					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A125	Constructions sur sol d'autrui					
A140	Installations, matériels et outillage technique					
A150	Oeuvres d'art					
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A165	Participations et créances rattachées à des participations					
A165	Prêts					
A165	Autres créances					
A165	Autres titres immobilisés					
A225	Opérations pour le compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

### AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement					
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires					
A110	Fonds commercial, droit au bail					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A125	Constructions sur sol d'autrui					
A140	Installations, matériels et outillage technique					
A150	Oeuvres d'art					
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A165	Participations et créances rattachées à des participations					
A165	Prêts					
A165	Autres créances					
A165	Autres titres immobilisés					
A225	Opérations pour le compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

## AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement					
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires					
A110	Fonds commercial, droit au bail					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A125	Constructions sur sol d'autrui					
A140	Installations, matériels et outillage technique					
A150	Oeuvres d'art					
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A165	Participations et créances rattachées à des participations					
A165	Prêts					
A165	Autres créances					
A165	Autres titres immobilisés					
A225	Opérations pour le compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

À compter de l'exercice 2027, cette cotation est étendue à l'ensemble des axes, sous réserve de la mise à disposition par l'État des ressources méthodologiques nécessaires et, à défaut, au plus tard au titre de l'exercice qui suit la mise à disposition des éléments de méthodologie.

**Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.**

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>D1.1.1</b>

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)  
SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant (2)</b>
011	<b>Charges à caractère général</b>	
	[...]	
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	
	[...]	
014	<b>Atténuations de produits</b>	
	[...]	
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	
	[...]	
66	<b>Charges financières</b>	
	[...]	
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	
	[...]	
68	<b>Dotations aux provisions et dépréciat<sup>(3)</sup></b>	
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	
	[...]	
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	
	[...]	
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 002</b>	<b>Déficit d'exploitation reporté (4)</b>	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux réalisations de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service

## SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	
	[...]	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	
	[...]	
74	Subventions d'exploitation	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>R 002</b>	<b>Excédent d'exploitation reporté (4)</b>	
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux réalisations de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.1.2</b>

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>		
Opération d'équipement n° [...]		
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées.	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux réalisations de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles	

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
106	Réserves	
	[...]	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	[...]	
021	Virement de la section d'exploitation	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>D1.2.1</b>

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement (concernant à la fois l'assainissement collectif et non-collectif) dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

(en application de l'article R. 2224-19-1 du CGCT)

**SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
023	Virement à la section d'investissement	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux réalisations de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service.

**SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES**

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	
	[...]	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	
	[...]	
74	Subventions d'exploitation	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.2.2</b>

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement (concernant à la fois l'assainissement collectif et non-collectif) dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

(en application de l'article R. 2224-19-1 du CGCT)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>		
Opération d'équipement n° [...]		
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux réalisations de l'exercice.

(3) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service.

**D1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES – TITRES EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant (2)</b>
13	Subventions d'investissement	

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
106	Réserves	
	[...]	
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	[...]	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.  
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.  
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service.

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>B1</b>

Chapitre / Article (1)	Intitulé	Prévision (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)

